



UNE STRUCTURE DÉDIÉE AU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES LA SEML CÔTE-D'OR ÉNERGIES

Côte-d'Or Énergies est une Société d'Économie Mixte Locale (SEML) créée le 26 octobre 2015 à l'initiative du SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or.

SES MISSIONS

La Société a pour objet, dans le cadre de la politique énergétique locale conduite en particulier par les partenaires publics locaux qui ont compétence pour ce faire, l'acquisition, l'aménagement, la construction, l'exploitation de moyens de production, de stockage, de distribution décentralisés et de vente d'énergie notamment d'origine renouvelable, ainsi que toutes activités accessoires liées.

SON ADMINISTRATION

L'Assemblée générale (AG) regroupe l'ensemble des actionnaires et se réunit **1 à 3 fois** par an.

Le Conseil d'administration (CA) est composé de **14 membres**¹. Il se réunit, au plus, **tous les mois** pour voter les orientations des activités de la SEML.

Le SICECO est représenté par **7 administrateurs** issus du Comité syndical.

Le Comité technique (Cotech) éclaire les décisions du Conseil d'administration par un avis technique, juridique et financier. Il se réunit, au plus, **tous les mois** au siège du SICECO.

Le Président est élu parmi les membres du Conseil d'administration (la durée de son mandat est la même que celle de son mandat d'administrateur). Il organise et dirige les travaux du Conseil d'administration et en rend compte à l'Assemblée générale qu'il préside tous les deux. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société.

¹ nombre de représentants de chaque actionnaire proportionnel au capital détenu



ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LE SICECO

QUI ?

Seuls les membres du Comité syndical du SICECO peuvent être désignés administrateurs de la SEML Côte-d'Or Énergies.

COMBIEN ?

À ce jour, **7 représentants**, issus du comité, siègent au Conseil d'administration de la SEML.

PENDANT COMBIEN DE TEMPS ?

Pendant toute la durée du mandat jusqu'au renouvellement du Comité syndical suite aux prochaines élections municipales.

OÙ ET QUAND SE RÉUNIT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ?

En général, en journée, au siège (9A rue René Char, 21000 Dijon).

Les administrateurs devront assister au minimum à :

- **1 à 2** Assemblées générales **par an**
- **5 à 7** Conseil d'administration **par an**
- **1** Comité technique **tous les mois** au plus

QUELS SONT LES SUJETS ABORDÉS ?

Lancement de projets de développement d'énergies renouvelables, création de société, prise de participation, ...